



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ
DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

22 JAN. 2021

Réf : D21001249

Monsieur Dominique CHEVILLON
Président du CESER de la région
Nouvelle Aquitaine
14, rue François de Sourdis
33000 Bordeaux

Monsieur le Président,

Les rapports de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et les indicateurs nationaux dressent un constat alarmant de l'état de la biodiversité dans le monde et en France.

Face à cette situation, l'année 2021 sera déterminante pour les politiques nationale et internationales de biodiversité.

Une nouvelle impulsion vient d'être donnée par le Président de la République, qui a réuni le 11 janvier 2021 à Paris un « One planet summit » consacré à la biodiversité. Onze chefs d'Etat et de gouvernement, et d'autres décideurs internationaux ont fait part de leur détermination à accélérer l'action internationale en faveur de la nature.

La France accueillera par ailleurs à Marseille, du 3 au 11 septembre prochain, le Congrès mondial de la nature, rendez-vous majeur de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN). Puis se tiendra en Chine la 15ème conférence des parties de la convention sur la biodiversité, qui définira un cadre mondial nouveau dans ce domaine. Enfin, l'Union européenne actualise sa stratégie européenne de la biodiversité.

Dans ce contexte, il importe que la France présente une politique à la hauteur de ces enjeux. L'objet de la stratégie nationale de la biodiversité est précisément de concrétiser l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. La troisième stratégie nationale de la biodiversité, applicable sur la période 2021-2030, sera élaborée tout au long de l'année 2021.

Je souhaite que l'élaboration de cette stratégie soit un moment fort de mobilisation en faveur de la biodiversité au cœur même des territoires, là où l'interaction avec le citoyen est la plus puissante, et là où agissent les collectivités et les porteurs de projets.

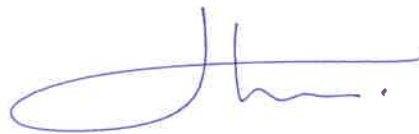
Aussi, il m'importe de commencer ce processus d'élaboration par des consultations dans les territoires, qui sont les mieux à même de faire connaître les enjeux du quotidien et de proposer des réponses pragmatiques proches du terrain. Ces contributions pourront alors alimenter les réflexions nationales préalables à la construction de la stratégie.

Je ne verrais que des avantages à ce que le Conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle Aquitaine apporte une contribution à cet exercice. Dans cette hypothèse, il conviendrait qu'elle puisse parvenir à mes services avant le 30 avril 2021, et qu'elle respecte le cadre méthodologique précisé en annexe de ce document.

Mon cabinet et mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information. Ils peuvent être contactés à l'adresse suivante : snb@developpement-durable.gouv.fr.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour que cette stratégie soit à la hauteur des ambitions françaises en matière de préservation de la biodiversité dans tous nos territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Bérangère ABBA

Annexe

Stratégie nationale de la biodiversité : cadre méthodologique des consultations territoriales

1. L'urgence d'une troisième stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030

Les rapports de l'IPBES et les indicateurs nationaux dressent un constat alarmant de l'état de la biodiversité dans le monde et en France. Ainsi, la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu d'un rythme d'extinction 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel. En 2018, 28 % des 96 951 espèces étudiées étaient déjà menacées, dont 40 % des amphibiens, 25 % des mammifères, 14 % des oiseaux, 31 % des requins et raies, 34 % des conifères... Les milieux naturels sont également fragilisés ou détruits par certaines activités humaines : par exemple, plus de 35 % des milieux humides littoraux et continentaux ont disparu depuis 1970 dans le monde. Au rythme actuel de la déforestation, les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans.

Pourtant, les apports de la nature sont vitaux. Elle fournit des services fondamentaux, dits « écosystémiques ». Elle satisfait des besoins primaires comme l'oxygène, la nourriture, l'eau potable, des énergies. Elle inspire des innovations et constitue une ressource extraordinaire pour le monde médical. Elle assure la reproduction de plantes agricoles, via les pollinisateurs, et maintient la fertilité des sols. Elle atténue certains risques naturels comme les inondations.

De par l'étendue de son espace maritime et la diversité de ses habitats, la France – et plus particulièrement les territoires d'outre-mer - abrite l'un des patrimoines naturels les plus riches du monde.

Face à ces constats, il importe d'engager une action d'une toute autre dimension sur l'ensemble du territoire national et ultra-marin pour inverser la tendance et démultiplier les initiatives.

Une impulsion nouvelle vient d'être donnée au plus haut par le « One planet summit » dédié à la biodiversité, réuni à Paris le 11 janvier 2021. La France accueillera par ailleurs à Marseille, du 3 au 11 septembre prochain, le Congrès mondial de la nature, rendez-vous majeur de l'UICN (l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN)). Puis se tiendra en Chine la 15ème conférence des parties de la convention sur la biodiversité, qui définira un cadre mondial nouveau dans ce domaine. Enfin, l'Union européenne actualise sa stratégie européenne de la biodiversité.

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. Après une première phase 2004-2010 basée sur des plans d'actions sectoriels, la SNB 2011-2020 a visé un engagement plus important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer.

La troisième stratégie nationale de la biodiversité, applicable sur la période 2021-2030, sera élaborée tout au long de l'année 2021. Elle doit constituer une réponse forte de la France et de tous les Français aux défis rappelés ici. Elle doit proposer un cadre stratégique techniquement, socialement et politiquement efficient. Elle doit être à la fois structurante et opérationnelle, nationale et territoriale.

Dans ce contexte, il importe que la France puisse présenter à Marseille, en septembre 2021, une première ébauche de sa stratégie nationale. Celle-ci sera ensuite amendée pour prendre en compte les décisions prises au niveau international. Concrètement, l'objectif est donc de produire une première version de la stratégie pour l'été prochain.

2. Le modèle conceptuel de la nouvelle stratégie

Les dispositions de la stratégie seront définies selon trois axes :

Axe 1 : quelles sont les finalités de la stratégie dans son ensemble d'une part, de chacune de ses dispositions d'autre part ?

Ces finalités peuvent être regroupées en trois grands ensembles :

- a) L'action sur les causes de dégradation de la biodiversité :

Il s'agit de réduire voire supprimer les principales pressions à l'origine de ces dégradations, à savoir les cinq menaces identifiées par l'IPBES :

- la destruction et la fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport, aux changements d'usage des terres ;
 - la surexploitation d'espèces sauvages : surpêche, déforestation, braconnage... ;
 - les pollutions de l'eau, des sols et de l'air, mais aussi les pollutions lumineuse ou phonique ;
 - le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire ;
 - la propagation d'espèces exotiques envahissantes.
- b) La restauration de la biodiversité. Il s'agit ici d'aller au-delà de la protection mais bien de reconquérir des espaces pour des espèces.
- c) La valorisation des bienfaits de la biodiversité au profit des citoyens, notamment en recréant du lien entre l'être humain et la nature.

Axe 2 : qui agit ? avec qui convient-il d'agir ?

La stratégie ne peut être efficiente que si elle précise, pour chacune de ses dispositions, qui est responsable, qui doit être mobilisé ou associé, qui est visé.

Concrètement, il s'agira d'indiquer, avec un niveau de précision suffisant, qui est concerné, parmi :

- L'Etat et ses opérateurs : les différents ministères (la dimension interministérielle est centrale) ; les représentants et services de l'Etat ; les opérateurs de l'eau et de la biodiversité, (au premier rang desquels l'Office français de la biodiversité) ; les établissements de recherche.
- Les instances consultatives nationales ou territoriales.
- Les collectivités et plus généralement les acteurs des territoires.
- Le monde de l'expertise
- Les entreprises, les acteurs du monde économique, les corps intermédiaires
- Les associations et organisations non gouvernementales
- Les partenaires européens et internationaux, l'action strictement nationale n'ayant qu'une portée limitée face aux enjeux en présence.

Dans cette approche, une place particulière sera donnée :

- à la territorialisation de la stratégie, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre ;
- au monde économique et aux entreprises ;
- aux citoyens et aux usagers de la nature.

Axe 3 : comment agir ?

La stratégie précisera les outils de politique publique à déployer tout au long des 10 années de sa mise en œuvre :

- Mesures de nature législative ou réglementaire (dimension régaliennne).
- Incitations économiques, financières et fiscales.
- Programmes de recherche, de développement, de connaissances, d'expérimentations techniques
- Incitations au changement, via l'éducation, la sensibilisation, la labellisation, l'information

Pour être crédible, la stratégie devra être dotée d'outils de suivi et d'évaluation, et bénéficier d'un engagement politique et interministériel fort.

Concrètement, chacune des mesures devra préciser comment elle se situe au regard des trois axes précités, et être assortie d'un calendrier de mise en œuvre au regard de l'urgence et de la faisabilité.

3. La méthode d'élaboration

Le processus d'élaboration vise deux objectifs d'égale importance :

- Le résultat : une feuille de route nationale pour les 10 années à venir.
- Le chemin : la mobilisation en faveur de la biodiversité au cœur même des territoires, là où l'interaction avec le citoyen est la plus puissante, et là où agissent les collectivités et les porteurs de projets.

La conséquence est que cette élaboration commencera par la mobilisation et la consultation des territoires, qui sont les mieux à même de faire connaître les enjeux du quotidien et de proposer des réponses pragmatiques proches du terrain.

Ces contributions alimenteront ensuite les réflexions nationales, visant la construction de la stratégie.

Indépendamment de ces consultations, certains sujets spécifiques pourront faire l'objet de groupes de travail nationaux dédiés.

Pour alimenter les réflexions, qu'elles soient nationales ou territoriales, une plateforme internet ouverte à tous sera mise en place.

Elle présentera des informations de base sur la biodiversité, ainsi que des contributions ou propositions émanant de différents groupes d'acteurs. Elle sera progressivement enrichie. L'un de ses modules permettra de réaliser une consultation citoyenne au niveau national.

4. La contribution du Conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle Aquitaine

Pour pouvoir être exploitées, les propositions éventuellement émises par le CESER de la région Nouvelle Aquitaine devront respecter l'architecture en trois axes présentée au point 2 de cette note.

Les retours des consultations territoriales sont attendus pour le 30 avril 2021 au plus tard.

Un outil de restitution des contributions sera mis en ligne.

L'adresse de contact au sein du MTE est la suivante : snb@developpement-durable.gouv.fr